

[Accueil](#)

[Services](#)

[Santé](#)

[Hygiène et salubrité publique - Santé environnementale](#)

Monoxyde de carbone

Monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) représentent la première cause de mortalité par toxique en France.

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux car indétectable (incolore et inodore), il est le résultat de la combustion incomplète (manque d'oxygène) quel que soit le type de combustible utilisé (charbon, gaz, bois, fioul, pétrole lampant). Sa présence résulte généralement d'un mauvais fonctionnement ou d'une mauvaise installation d'appareil à combustion. Lorsqu'il est inhalé, il se substitue à l'oxygène transporté par voie sanguine.

Les premiers signes pour reconnaître l'intoxication au CO sont les maux de tête, les vertiges et les nausées ;

ensuite peuvent apparaître les pertes de conscience.

[Cliquez ici pour consulter une brochure apportant des conseils de prévention](#) - format pdf

Que faire ?

- Ouvrir les portes et fenêtres pour aérer
- Quitter les lieux
- Appeler les services de secours (SAMU : 15 ou pompiers : 18)
- Ne pas réintégrer votre logement sans faire appel à un professionnel qualifié

Pour ne pas s'intoxiquer, jouons la sécurité !

- Confier l'installation et l'entretien des appareils à combustion à des professionnels qualifiés
- Ne pas obturer les ouvertures d'aération (avec journaux, plastiques, papiers peints,...)
- Faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des fumées
- Utiliser les appareils conformément à leur notice d'utilisation fournie par le fabricant
- Ne pas utiliser plus de 5 à 8 minutes, les chauffe-eau non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz de combustion vers l'extérieur
- Utiliser des appareils mobiles de chauffage munis de dispositifs de sécurité "contrôleurs d'atmosphère"
- Ne pas faire fonctionner le moteur d'une voiture ou d'un groupe électrogène dans un local fermé
- Ne pas utiliser une cuisinière, un brasero, un barbecue,... pour se chauffer

[Consulter le site de Santé Publique France sur les dangers du monoxyde de carbone](#)

Notez également l'incidence de la **présence de choucas** sur les immeubles... Les choucas des tours (espèce protégée) installent leurs nids dans les conduits de cheminée, de VMC, de chaudière, d'insert ou de poêle. Ils y accumulent des branchages, ce qui peut présenter un risque pour la sécurité :

- un nid de choucas peut obstruer complètement la cheminée si bien que le gaz de combustion ne peut s'évacuer et se répand dans le logement avec un risque d'intoxication au monoxyde de carbone. Aucune cheminée n'est trop grande pour empêcher un choucas de l'obstruer.
- à la première mise en route de la cheminée, les matériaux séchés de l'ancien nid peuvent s'embraser et être à l'origine d'un incendie.

Il existe des solutions comme la pose d'un grillage solide qui doit être effectuée par un professionnel entre septembre et mars.

[Consulter le dépliant en cliquant ici](#)